

NOUVEAU : DECLARER LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT EN LIGNE

Depuis le 1^{er} septembre 2015, le compte ameli propose un nouveau service à ses adhérents : la déclaration de naissance en ligne.

Votre enfant est né en France il y a moins de 6 mois ? Déclarez-le gratuitement en ligne depuis votre compte ameli en vous connectant sur le site « ameli.fr ». Vous aurez ainsi l'assurance que ses soins et médicaments seront pris en charge sans tarder par l'Assurance Maladie.



Depuis la création de ce nouveau service au 1^{er} septembre 2015, plus de 1850 déclarations ont été réalisées sur le compte ameli.

Pour déclarer en ligne la naissance de votre enfant, connectez-vous sur le site gratuit et sécurisé de l'Assurance Maladie, www.ameli.fr, rubrique « mon compte » :

- Vous avez déjà créé votre compte ? Indiquez votre numéro de sécurité sociale ainsi que votre code d'accès personnel pour vous identifier et accéder au service.
- Vous avez oublié votre code personnel ou vous n'avez pas encore créé votre compte ? Cliquez sur le lien « je demande mon code provisoire ». Un code provisoire vous sera adressé par voie postale dans les 10 jours.